



LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE SOCIO-ECONOMIQUE

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet de la réunion Présentation de la méthodologie pour la comparaison des tracés. Présentation des résultats des mesures des indicateurs pour chaque tracé.	Date de la réunion Vendredi 11 juin 2010 (9h30 – 12h00) Centre Technique Départemental à Brive
Rédacteurs Conseil général du Lot Conseil général de Corrèze	Prochaine réunion Mercredi 8 septembre 2010 (14h30 – 17h00) L'Hôpital St Jean – SARRAZAC

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	François SANÇON	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Hélène JUGIE	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr		X	X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY		X		X
	Thierry MARCHAND			X	X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Membres des ateliers					
Conseil général du Lot	Pierre DESTIC			x	X
Conseil général du Lot	Albert SALLE		X		X
Commune de Condat	Lucienne BARRE		X		X
Commune de Cazillac	JL CHANET		X		X
Commune de Cressensac	Guy LOURADOUR			X	X
Commune de Cuzance	Gérard LACROIX		X		X
	Christian BOUYSSOU		X		
Commune de Nespouls	François PATIER			X	X
	Jean-pierre WATTEBLED		X		
Commune de Sarrazac	André ROBERT		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Lucien TEILLARD			X	X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE		X		X
Communauté de Communes du Pays de Martel	Daniel GOUYGOUX		X		X
Communauté de Communes Pays du Haut Quercy Dordogne	Pierre PRANGERE			X	X
Communauté de Communes Cère et Dordogne	Francis MALLEMOUCHE		X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE		X		X
CCI du Lot	Loïz PIERRE			X	X
CCI de BRIVE	Xavier LAFON		X		X
ASF	Pierre GENQUET			X	X
Chambre d'Agriculture du Lot	Thierry LAVERDET			X	X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER			X	X
DDT Lot	Jean-marie GUICHARD		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Fédération départementale du bâtiment et des travaux publics	Bernard JAUZAC			X	X
SIMAH (groupe SOTHYS)	Jean-claude DUCRUEZET			X	X
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD		X		X
Accès cible	Serge LANSKOY		X		X
Association Condat dans la Tourmente	André LAUMOND Didier ROQUES		X X		X
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Jean-pierre TRIVIER		X		X
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Christine LAVERDET			X	X
Association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac	Jean-louis VANEL		X		X
Association de sauvegarde du patrimoine de Sarrazac	Jean-claude TASSAIN			X	X
GADEL	Christian CABARD			X	X
Association Turenne Environnement	Pierre FLANDIN- BLETY Claude MAZE		X X		X

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	étape 3 – session 7	11 juin 2010.

Introduction

M. COLIN, garant de la concertation, accueille les participants en rappelant les règles qui président au travail de l'atelier socio économie.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, rappelle les différentes étapes qui ont précédé cet atelier. Elle signale aussi la concertation citoyenne qui a eu lieu du 26 avril au 29 mai 2010.

Elle précise l'articulation de l'atelier avec la 6^{ème} session d'ateliers qui a eu lieu les 31 mai et 1^{er} juin. Ceux-ci avaient pour objectifs de recueillir sur les tracés de base, une appréciation globale tout en permettant l'expression d'autres appréciations et la mesure des écarts d'appréciation.

Cette 7^{ème} session repart du travail des précédents ateliers et de l'expression des appréciations et des observations transmises depuis ces ateliers. Ces observations vont être prises en note. L'objectif n'est pas de débattre du bien fondé des avis des uns et des autres.

Intervention de M. COLLIN, Egis

M. COLLIN présente un nouveau balayage des 69 critères pour permettre à chacun de s'exprimer. Il indique qu'il saisira les écarts d'appréciations en direct sur la base de 2 colonnes « minimum / maximum ».

□ Le désenclavement

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, veut savoir si les temps de référence concernent bien l'itinéraire de Vayrac à l'échangeur.

M. COLLIN, Egis, confirme cette explication.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, ne voit pas pourquoi T4 obtient la note A et T3 la note B. Rien ne vient distinguer ces deux notations dans les chiffres présentés. Il demande que T3 soit noté A.

M. FENNI, commune de Sarrazac, approuve cette appréciation.

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, demande qu'on mette la même note à tous les tracés.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, explique que la notation résulte des travaux précédents.

M. TRIVIER, association de défense de la Vallée de la Merlette, veut savoir quelles sont les vitesses prises en compte pour ces itinéraires.

M. COLLIN, Egis, explique que les itinéraires ont été découpés en sections avec une vitesse dédiée à chaque section.

M. COLLIN, Egis, note l'appréciation différente du T3 en A.

Coût usagers

La différence entre le T3 et le T4 n'est pas justifiée, car ils sont très proches, note un participant qui demande B pour ces tracés.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, note que le rachat du péage est une option. Les T3 – T4 et T5 seront pénalisés s'il y a un coût du rachat.

Liaison Sud-Corrèze – A20 Brive

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente : T1 et T2 en A par rapport aux autres.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, ne voit pas pourquoi il y aura amélioration et confirme quant à lui la note EGIS.

Liaison Nord-Lot - A20 Sud

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, conteste le mot « légère » amélioration pour T3. Il s'agit d'une amélioration essentielle, c'est même le but de cet itinéraire et demande qu'on passe en A.

M. FENNI, commune de Sarrazac, approuve le A et ajoute que Cressensac demande le passage en A.

M. COLLIN, Egis, explique que « légère amélioration » qualifie T3 qui permet de relier Martel vers l'A20. « L'amélioration forte » repose sur la possibilité de rendre complet le demi-échangeur.

Mme PICARD, AICN, est étonnée que la demande faite aux ASF du coût de la transformation de l'échangeur n'ait pas eu de réponse à ce stade.

M. COLLIN, Egis, signale que le représentant des ASF, présent lors de l'atelier du 10 juin dernier, a assuré avoir engagé les études. Il est demandé si ASF fournira tous les coûts qu'ils concernent l'échangeur ou les nuisances.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, regrette de ne pouvoir disposer des coûts relatifs à l'échangeur à ce stade.

Desserte des communes

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, estime que le chiffrage est trop imprécis à ce stade et demande des notes non discriminatoires donc égales pour tous les tracés, sauf pour le T5.

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, estime aussi que le T3 et le T5 doivent avoir la même note.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, pense que le T3 a un meilleur potentiel économique.

M. COLLIN, Egis, confirme que le critère vise à différencier ces tracés. Il inscrit C pour le T5 et les autres la même note, soit A ou B.

Liaison aéroport

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, propose B pour T3 – T4 et T5, compte tenu qu'il n'y a pas de possibilité de raccordement direct à l'aéroport. Pour T1 et T2 : note A.

Le fuseau Nord est avantagé par rapport au fuseau Sud pour la liaison vers l'aéroport, estime un participant. Ce serait déraisonnable de penser le contraire.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, n'est pas d'accord sur la note C pour l'itinéraire existant par Martel. Il demande un A. Une discussion s'engage sur ce thème entre les participants.

Mme BROUSSOLLE, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, fait remarquer que ce qui est examiné est la liaison Voie d'Avenir – Aéroport – Parc d'activités. Cela aura de sens que s'il y a une coordination entre ces différents équipements pour les desservir à partir de la Voie d'Avenir. Tout reste à faire. Elle estime que tous les A n'ont pas de sens.

M. GOUYGOUX, communauté de communes du Pays de Martel, pense qu'on confond accès et temps. L'accès direct de Vayrac pour l'aéroport c'est Martel et Cuzance.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, comprend donc, à travers l'intervention de Madame BROUSSOLLE, que si l'on utilise l'autoroute on n'a plus l'accès à l'aéroport.

Mme BROUSSOLLE, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, estime qu'il faut prendre en compte les coûts de desserte de l'accès. Sur le T3 et T4, il faut ajouter le coût d'arrivée à l'aéroport pour évaluer en A, B ou C ces tracés.

M. COLLIN, Egis, précise que le but de l'évaluation est de montrer qu'il n'y a pas d'élément pour les différencier entre eux, à ce stade, mais seulement par rapport aux tracés existants.

Mme BROUSSOLLE, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive : ce qu'elle espérait, c'est qu'il y ait une vraie concertation du côté de l'aéroport et du Parc d'activités et une réflexion cohérente. Celle-ci n'a pas eu lieu et elle le regrette. Il faut aussi étudier la faisabilité ou la non-faisabilité d'un échangeur à hauteur de l'aire de service de Pech-Montat. Si ces éléments ne sont pas disponibles, la réflexion est limitée.

M. COLLIN, Egis, indique que d'après ASF, la faisabilité reste très hypothétique. On ne peut s'appuyer dessus dans notre réflexion actuelle.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, précise que la problématique vis-à-vis de l'aéroport n'est pas la même que celle du Parc d'activités. Les responsables de ce dernier équipement veulent se donner le temps d'ajuster leur stratégie d'accès en fonction du type d'entreprise qui sera accueilli.

Mme BROUSSOLLE, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, ne partage pas cette stratégie.

M. COLLIN, Egis, conclut : B pour T3 – T4 et T5, A sur l'itinéraire existant par Martel.

Impact sur zones d'activités

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, rappelle l'historique de la zone d'activité de Condat dont la localisation a été étudiée en fonction du contournement de Condat.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, conteste l'importance attachée à cette zone.

M. LAUMOND, association Condat dans la Tourmente, estime que cette zone a toute sa valeur et est appelée à se développer. Des appréciations différentes sont portées sur T1 et T2.

Etablissements touristiques

Mme PICARD, AICN, estime que la notation est juste.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, se félicite que ses remarques aient été prises en compte.

G.R. 46

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, expose tout l'intérêt du GR 46 qui est très important. Il expose l'histoire de ce GR, qui est fort emprunté. Il doit être protégé en priorité. Il représente l'ancienne route Paris-Toulouse. Il est à peu près intact entre Nazareth et Rocamadour. La Voie d'Avenir le cisailerait pour tous les itinéraires côtés Corrèze et Lot, à l'exception du tracé T3. Cette route aboutit au Nord de Martel. Monsieur FLANDIN-BLETY renvoie à la lecture d'une étude sur ce GR.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, estime que le tracé T4 est le plus ravageur pour le GR. Le T4 mériterait d'être dégradé par rapport au GR 46 contrairement aux autres tracés.

M. ROBERT, commune de Sarrazac, est d'accord pour dégrader le T4 de la même manière et aussi le T5.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise que tous les autres chemins qui existent ne peuvent être pris en compte à ce stade, et que seuls les chemins de Grande Randonnée avaient été retenus comme indicateurs.

Agriculture

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, souligne que le T4 passe au ras d'une stabulation libre. Il n'est pas d'accord sur le chiffrage de 5 exploitations compte tenu de la longueur de la bande de passage. On ne peut donc apporter un avis sur des éléments que nous n'avons pas aujourd'hui, exprime-t-il.

Mme PICARD, AICN, est gênée par le fait que le fonctionnement des exploitations ne soit pas renseigné. Si cette ligne ne l'est pas pour le Comité de suivi, elle bloquera tout.

M. COLLIN, Egis, précise qu'il ne peut y avoir d'appréciation forte à ce stade des études routières. Les Chambres d'Agriculture devraient remettre leurs conclusions pour le Comité de suivi.

Mme PICARD, AICN, souhaite pouvoir faire sa propre contre-notation avant le Comité de suivi avec un intervalle de temps pour y réfléchir.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, rejoint la demande de Mme PICARD. Il ajoute qu'il n'est pas possible de donner une note sur des données manquantes. Il demande d'avoir tous les éléments avant le Comité de suivi ou de reporter celui-ci.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, indique qu'il sera fait le nécessaire pour avoir ces informations à temps. Il rappelle que les deux Conseils Généraux ont voulu une co-élaboration du projet ; ils demandent aussi que chaque acteur exprime sa sensibilité. Certains acteurs peuvent ainsi déjà exprimer celle-ci sur le thème agricole.

Réseaux et autres servitudes

M. ROBERT, commune de Sarrazac, signale que le T1 et le T2 impactent fortement les rivières souterraines. Il ajoute qu'il y a aussi beaucoup de cavités.

M. COLLIN, Egis, précise qu'on n'a pas une connaissance précise à ce stade.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, veut savoir comment sera traitée la sortie de la carrière impactée par le T3. Peut-être faudrait-il une note C au lieu de B ?

M. COLLIN, Egis, précise que l'accès sera sécurisé.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, demande que cet accès fasse l'objet d'une étude particulière.

M. TRIVIER, association de défense de la Vallée de la Merlette : sur le T1, la source de la Merlette devrait être déplacée et sur le T2 le tracé passera sur la nappe phréatique.

M. COLLIN, Egis : les réseaux de gaz et d'électricité sont les réseaux étudiés.

M. GOUYGOUX, communauté de communes du Pays de Martel, souligne que d'après son expérience, il n'y a pas de boue autour de cette carrière. Un aménagement peut être fait de manière sécurisée. Il n'y a jamais eu d'accident à sa connaissance.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, estime que c'est une bénédiction d'avoir une carrière à proximité.

Plusieurs participants estiment que Friat mérite le respect au même titre que Murat.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac : le T3 est menaçant pour les Bouriettes.

M. COLLIN, Egis, précise que l'accès aux Bouriettes sera rétabli.

EXAMEN DES SOUS-VARIANTES

M. COLLIN, Egis, présente tout d'abord les caractéristiques des différentes sous-variantes et la méthode d'analyse retenue pour apprécier chacune des variantes (voir documents joints).

> T1 a

Un participant souligne que la variante de la Merlette saute 2 fois le ruisseau qui est en cours de classement ZNIEFF à cause des écrevisses. La variante qui passe sur le versant corrézien est à 80 % sur le site classé.

M. COLLIN, Egis, proposera au Comité de Suivi d'abandonner cette sous-variante.

> T1 b

Mme PICARD, AICN, estime que l'impact sur l'agriculture est encore plus négatif que le tracé de base. Par contre, ce dernier impactera plus les gîtes et les chambres d'hôtes et surtout le bourg de Nespouls. Ils sont aussi mauvais l'un que l'autre.

> T2 a

Pas de remarque.

> T2 b

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, fait remarquer que sur le tracé T2, s'il est retenu, il y aura trois ronds-points en moins d'un kilomètre. Ce n'est pas très porteur pour la rapidité !

Il lui est indiqué que la forme des carrefours ne peut être définie à ce niveau des études.

> T3 a

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, constate que cette variante présente une amélioration tout à fait importante par rapport à une traversée d'un kilomètre de la vallée de la Tourmente, pour le tracé de base, on a une traversée très courte dans une zone non-urbanisée.

M. LANSKOY, association Accès cible, estime, lui aussi, qu'il s'agit d'une amélioration significative qui permet de contourner le bourg.

> T4 a

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, signale l'impact sur la zone de captation de Lasvaux tout en précisant qu'il est difficile de localiser cette résurgence en l'état actuel des connaissances disponibles.

Un participant confirme que cette résurgence coule de manière permanente hiver comme été.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, souhaite que le tracé sur le RD 23 soit conservé sur sa plus grande longueur en sous-variante.

Mme BERGER, association Turenne environnement, veut connaître la proportion de réutilisation de l'autoroute.

M. COLLIN, Egis, rappelle que la RD 23 sera reconstruite à neuf tout en gardant le tracé actuel.

> **T4 b**

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, signale que son association apportera une contribution importante sur le plan patrimonial sur toute la zone traversée par le T4 et le T4 b, ainsi que sur les impacts agricoles.

Un participant indique qu'il a déjà transmis un certain nombre de documents pour pouvoir évaluer les impacts.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, estime que l'impact sera très important pour les propriétaires du Moulin de Paunac. Il signale aussi que la Côte Vieille de Murat sera impactée.

> **T4 c**

On signale qu'à Larabournie il y a une source et des agriculteurs.

> **L'échangeur 54 : Gratuité**

Pas de commentaire.

> **L'échangeur 54 : Echangeur complet**

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, signale que l'ouvrage de franchissement de la bretelle n'est qu'à un sens. Cela suppose qu'il faut faire un nouvel ouvrage. Ce qui va compliquer aussi, ce sont les intersections entre les entrées/sorties de bretelle et le positionnement de la gare de péage.

M. COLLIN, Egis, précise qu'il y a un problème de coût d'un côté et un problème technique de l'autre parce qu'on ne peut pas se raccorder comme cela sur la barrière de péage.

On reste donc sur les tracés de base pour les comparaisons en laissant de côté la problématique de l'échangeur.

Mme PICARD, AICN, trouve que l'analyse d'EGIS influence le débat et qu'il faut attendre la réponse d'ASF pour juger si cela va changer la notation des critères. Elle sera très vigilante au Comité de Suivi.

M. COLLIN, Egis, estime qu'on peut continuer l'analyse des tracés et déterminer après la problématique de l'échangeur.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, est surpris qu'on ait remis si tardivement les données sur le trafic généré.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise que tous ces chiffres sont en possession d'ASF.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, estime que cela conditionnera plus le coût que la faisabilité.

M. LANSKOY, association Accès cible, fait remarquer qu'ASF a assisté depuis le début, aux travaux et donc a connaissance de la problématique. M. LANSKOY estime que la gratuité est importante. Ne va-t-on pas un peu vite en besogne pour dire que la gratuité n'a pas d'impact ? Pour son association, ceci est essentiel pour faciliter les déplacements professionnels.

Mme BROUSSOLLE, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, signale que le projet d'éco-taxe n'est que reporté et devrait s'appliquer. La gratuité ne doit pas être un élément fondamental dans notre choix.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, considère que s'il s'agit d'option, tant pour l'échangeur que pour sa gratuité, à choisir la gratuité est prioritaire.

M. LANSKOY, association Accès cible, fait remarquer que la gratuité avantagera les artisans et les particuliers.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze : au départ, le projet Voie d'Avenir était d'offrir une liaison à l'autoroute. Que ce soit véhicule léger ou poids lourds, les personnes venant de Vierzon ne quitteront pas l'autoroute. Pour le trafic local, il y aura diffusion du trafic par l'offre ainsi donnée. Quelle part d'usagers, dissuadés par le simple péage, se reportera sur le trafic actuel ? Difficile à estimer ce stade.

La bonne réponse est-elle le rachat de la gratuité ou une aide financière pour les usagers locaux sous la forme d'une prise en charge partielle ? Cette réflexion doit être engagée.

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, estime qu'il faut différencier la problématique poids lourds et la problématique véhicules légers. Il est d'accord avec Monsieur GEFFRAY pour souligner qu'il y aura une diffusion du trafic entre Voie d'Avenir et les voies actuelles. Les chiffres avancés par EGIS doivent être examinés avec prudence.

M. LANSKOY, association Accès cible, constate que le fuseau Nord améliore la route existante jusqu'à Turenne et c'est ce que recherche son association comme avantage principal.

Certains emprunteront la voie nouvelle pour aller au centre de Brive et d'autres seront tentés d'utiliser la voie existante.

D'autre part, dans une réflexion sur le T1, cela permet de rejoindre la RD 19 et de récupérer la RD 8. Ce n'est pas une route idéale mais intéressante, car elle évite le bourg de Turenne.

M. LANSKOY précise à Monsieur VANDEL que son comptage qui a eu lieu le 25 mai, concernait un jour de reprise de trafic. Ce n'est pas un jour révélateur de ce trafic.

Mme PICARD, AICN, estime qu'il y a un oubli sur le tableau socio économique concernant l'interception avec les réseaux. Une grosse conduite d'eau part du château d'eau en direction de tout le territoire. Il faut en tenir compte.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, observe qu'il n'y a pas de lien entre la déviation de certains bourgs et la réalisation du tracé Nord. On peut le faire séparément comme par exemple celui des Quatre -Routes.

Dans le coût du tracé, la déviation des Quatre Routes est-elle comprise, demande un participant ? Pour le T1 et le T2, M. COLLIN, Egis, confirme que le coût est intégré. Pour les autres tracés, ceci n'est pas pris en compte.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, souhaite expliquer ce que sera le rôle du Comité de Suivi. Il devra acter les propositions sur le sort des différents tracés et mettre en évidence les points de consensus ou les principaux atouts/inconvénients de chaque itinéraire. On fera aussi ressortir les points de désaccords (notes minimum / maximum) pour rendre compte de l'acceptabilité des ces tracés. Tous les membres pourront donner un avis de synthèse au cours du Comité.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, présente ensuite le déroulement des phases à venir.

ETAPES A VENIR

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise dans la dernière partie de l'atelier, les modalités de la présentation à venir au prochain Comité de suivi concernant la concertation citoyenne. Les observations recueillies feront l'objet d'une présentation quantitative (environ 530 observations sur les registres et 900 saisies sur le site internet).

On présentera un bilan qualitatif mi-septembre.

D'octobre à fin décembre 2010, l'étape 4 permettra d'identifier les caractéristiques du tracé. Il y aura donc un trimestre d'écart par rapport aux délais annoncés fin 2009.

Elle précise aussi l'ordre du jour du Comité de suivi du 24 juin 2010 :

- la restitution de travail des ateliers thématiques,
- les expressions des avis de synthèse et des écarts d'appréciation,
- une première lecture du bilan de la concertation citoyenne.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, constate que seulement 14 Communes ont été conviées à faire des observations. Or, il y a des observations qui ont été faites par des habitants d'autres Communes.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise qu'il revient au Maître d'ouvrage de définir le périmètre de concertation qui correspond à la zone d'étude précisée dans la délibération du Conseil Général du Lot.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, prend acte de cette décision.

M. GOUYGOUX, communauté de communes du Pays de Martel, signale qu'il n'y a pas de note sur le tourisme dans tout le travail réalisé. Est-ce que c'est volontaire ?

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, lui suggère d'être présent à l'atelier environnement de l'après-midi qui aborde aussi cet aspect.

Sur les trois volets, à aucun moment ne figure le mot « touristique » confirme Monsieur GOUYGOUX.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, fait remarquer que certains habitants ont dit « je veux le T1 ou le T2 », sans savoir ce qu'il en a été dit au cours de nos ateliers. Il aurait mieux valu demander leur parole à partir de ce que les ateliers ont produit.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, précise que les habitants ont leur propre valeur d'usage. Les Conseils Généraux du Lot et Corrèze ont voulu mixer les deux.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, se demande pourquoi tant de précipitation, alors que l'on attend des éléments sur l'agriculture, le tourisme, la problématique des échangeurs, les sondages... IL demande le report du Comité de Suivi du 24 juin, au nom du collectif Voies du Bon Sens pour intégrer toutes ces données.

M. SANÇON, Conseil général du Lot, répond qu'il y a respect des plannings et non précipitation. Il appartient au Comité de Suivi d'apprécier si, malgré les 5 % d'informations éventuelles à compléter, il peut prendre une décision.

M. COLIN, garant de la concertation, remercie tous les participants en conclusion de l'atelier.